EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'ARTAS

Délibération n° D 2025-03-05/07

Date de la convocation : 21 février 2025

Date de la séance : 5 mars 2025

Publié le 11/03/2025

Envoyé en préfecture le 11/03/2025

Recu en préfecture le 11/03/2025 ID: 038-213800154-20250305-D20250305_07-DE

Auteur = Martial SIMONDANT - Maire

Nombre de conseillers en exercice : 18 Nombre de membres présents : 12 Nombre de pouvoirs : Nombre de suffrages exprimés : 13

VOTES:

Contre: 0 Pour : 13 Abstentions: 0

Acte rendu exécutoire par transmission à la préfecture

L'an deux mille vingt-cing, le cing mars, le conseil municipal de la commune d'Artas, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur SIMONDANT Martial, Maire.

SIMONDANT Martial, CHAUVIN Pascal, BOUVIER Christian. Présents:

GUETAT Suzanne, DURAND Grégory, CROUZET Rémi, GREA Pascale, LECOMTE LEMOINE Brigitte, METRAL Evelyne, NATIVEL

Isabelle, ROUSSILLON Julien, SAUNIER Isabelle.

Absents avec pouvoir : LAMOURY Michelle donne pouvoir à CHAUVIN Pascal

Absents: GALLIFET Bernard, GAUTIER Alexandra, GUILLAUD Baptiste.

JACQUENOT Stéphane, PIGNARD Laurence,

COMMISSIONS MUNICIPALES ET INTERCOMMUNALES

Monsieur le Maire invite les membres du conseil municipal à mettre à jour les différentes commissions municipales.

Après un vote pour chaque commission modifiée, le résultat est le suivant :

Commission Vie associative et animation municipale

Rapporteur: ROUSSILLON Julien

Membres: Rémy CROUZET, JACQUENOT Stéphane, GAUTIER Alexandra, GUILLAUD Baptiste. LECOMTE LEMOINE Brigitte, PIGNARD Laurence, GREA Pascale

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la nouvelle constitution de cette commission Vie associative et animation municipale.

Isabelle SAUNIER qui était jusqu'à présent membre invitée devient membre élue.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette modification.

Intercommunalité

Evelyne METRAL – Commission Administration générale et Ressources Michelle LAMOURY - Commission Petite enfance, enfance et jeunesse

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la désignation de ces représentants au sein des commissions intercommunales

> Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an ci-dessus Au registre sont les signatures, Pour copie conforme,

Le Maire Martial SIMONDANT La secrétaire de séance Suzanne GUETAT